

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2011**

CP 11/06-07

*L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.*

**FOURNITURE DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER  
LOTS N°1 et N°2  
Avenant n° 1 aux marchés n°285/10 et 286/10**

Les marchés n° 285 et 286/10 relatif à la fourniture de produits de marquage routier ont été conclus le 10 novembre 2010 avec la Société SIGNATURE.

Le présent avenant a pour objet :

- de remplacer la Société SIGNATURE dans l'exécution des marchés n° 285 et 286/10 par la Société d'Applications Routières,
- d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société d'Applications Routières

Par conséquent, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 aux marchés n° 285 et 286/10 relatif à la fourniture de produits de marquage routier conclu le 10 novembre 2010 avec la société SIGNATURE ayant pour objet :
  - de remplacer la Société SIGNATURE dans l'exécution des marchés n° 285 et 286/10 par la Société d'Applications Routières,
  - d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société d'Applications Routières ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant susvisé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,